



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFECTURE DE L' AISNE

## Le Préfet de l'Aisne,

---

VU le code de l'environnement et notamment son article L125-5

VU le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

VU l'arrêté du 18 octobre 2007,

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de PASSY-EN-VALOIS fait partie du Plan de Prévention des Risques d'Inondations et de Coulées de boue entre LAVERSINE et CHEZY-EN-ORXOIS – Secteur Vallée de l'Ourcq, de la Savière et de leurs affluents, approuvé le 12 octobre 2009. La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le DDRM approuvé
- le PPR approuvé le 12 octobre 2009.

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale de l'équipement

Un tableau récapitulatif des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est annexé.

**Article 2** : L'arrêté du 18 octobre 2007 est abrogé.

**Article 3** : Le sous-préfet de Château-Thierry, la Directrice de Cabinet, le SIDPC, le maire de la commune et le directeur départemental de l'équipement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LAON, le 14 DEC. 2009  
Pour le Préfet et par délégation,  
La Sous-Préfète,  
Directrice de Cabinet



Salima EBURDY

## **PASSY EN VALOIS**

| <b>type de catastrophe</b>       | <b>début</b> | <b>fin</b> | <b>arrêté</b> | <b>parution au JO</b> |
|----------------------------------|--------------|------------|---------------|-----------------------|
| - tempête                        | 25/12/1999   | 29/12/1999 | 29/12/1999    | 30/12/1999            |
| - inondations et coulées de boue | 07/05/2000   | 07/05/2000 | 14/06/2000    | 21/06/2000            |
| - inondations et coulées de boue | 21/03/2001   | 21/03/2001 | 29/08/2001    | 26/09/2001            |



PREFECTURE DE L' AISNE

## Commune de PASSY-EN-VALOIS

### Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

#### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

du 14 décembre 2009

#### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui X non

approuvé date 12 octobre 2009 aléa Inondation et  
Coulées de boue

Les documents de référence sont :

- DDRM Consultable sur Internet X

#### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non X

date \_\_\_\_\_ effet \_\_\_\_\_

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet \_\_\_\_\_

#### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité zone Ia zone Ib zone II zone III non X

pièces jointes

#### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

**PPR CONSULTABLE EN MAIRIE, A LA PREFECTURE OU A LA DDE**